

IV. JUSTIFICATION DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Ce projet présente plusieurs motifs d'intérêts généraux :

- **Une réduction de l'exposition des usagers face au risque inondation**
Avec près de 62 400 usagers par an, la déchetterie du Pradet s'avère extrêmement fréquentée. Même si par temps d'orage ou d'évènement pluvieux, sa fréquentation est en moyenne moindre compte tenu de son aménagement à ciel ouvert, sa situation en zone de risque fort inondation est problématique. Elle est susceptible d'exposer les usagers aux débordements de l'Eygoutier, qui jouxte la déchetterie existante côté Nord. Cette exposition au risque s'entend au sein du périmètre de la déchetterie, mais également le long des axes de circulation qui permettent d'y accéder.
Le projet de pôle de valorisation des déchets permettra de réduire ce risque pour les usagers.
- **Une réduction des risques de pollution**
En cas d'inondation par débordement de l'Eygoutier, la déchetterie existante est susceptible de générer une pollution des milieux naturels et agricoles environnants par charriage des déchets et matériaux laissés sur site, dès lors que ceux-ci n'auraient pas pu être complètement évacués.
Le projet de pôle de valorisation des déchets permettra de supprimer ce risque de pollution, le nouveau site n'étant pas concerné par ce risque de débordement.
- **Une valorisation des déchets qui s'inscrit dans un principe d'économie circulaire**
La Métropole TPM souhaite réaliser un véritable pôle de réemploi et de valorisation des déchets en lieu et place de celui de « déchetterie ». En effet, la Métropole souhaite rompre complètement avec les concepts de déchetteries telles qu'elles ont pu être construites depuis les 30 dernières années.
Il s'agit, avec cet équipement contemporain, de participer au changement de regard des consommateurs/usagers sur le déchet pour glisser d'une économie linéaire vers une économie circulaire : le déchet devient une ressource et doit être perçu comme une ressource.
La prévention de la production des déchets sera au cœur du projet en promouvant le réemploi des produits, la hiérarchie des modes de production des déchets, la réutilisation, le recyclage ou à défaut, la valorisation.

« L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits. »

Définition ADEME de l'économie circulaire



Pour être mis en œuvre, ce concept nécessite la création d'un pôle d'activité et de services regroupant, par exemple, les fonctionnalités suivantes :

- Un lieu de sensibilisation, d'information, de formation, d'éducation à l'environnement ;
- La création d'un lien social, échanges de savoirs, échanges de bonnes pratiques ;
- Un lieu de proposition des services déconcentrés de la Métropole (retrait d'un bac, d'un composteur, relations usagers/TPM/SITTOMAT...) ;
- Un lieu de réemploi, de réutilisation dans sa fonctionnalité première ou toute forme innovante, créative et artistique ;
- Un lieu de don : l'utilisateur ne jette plus, il le donne car il n'en a plus l'utilité ;
- Un lieu de partage : économie de fonctionnalité (l'utilisateur loue un bien pour une durée limitée) ;
- Un lieu de reprise de ressources : matériaux (bois, gravats compost). Dans la mesure du possible, la reprise de la ressource doit s'effectuer à proximité du lieu de son dépôt ;
- Un lieu de réparation : services permettant l'allongement de la durée de vie des objets. Création d'événementiels temporaires autour de la réparation « café-bricolage ou « café repair » (entrée libre où les outils et matériels sont mis à la disposition d'utilisateur pour réparer un bien d'équipement) sous le regard et les conseils « d'experts bricoleurs ».
- Un lieu d'expérimentation : saisir les opportunités locales, tester des nouvelles idées. De nombreuses filières existent. L'idée est de créer un îlot où toutes ces filières vont se trouver pour démontrer que tout (ou presque) se recycle : CD, capsule de café, bouchons de liège, radiographie, huile alimentaire...
- Un lieu de transparence : le déchet n'est plus caché, il devient accessible. Si, à l'exemple des déchets diffus spécifiques (DDS), ils requièrent des conditions de stockage particulières (local sous rétention, ventilé) de nombreuses fenêtres sont présentes.
- Un lieu de formation ou d'apprentissage du public
- Un lieu dans lequel les agents seront formés à des métiers nouveaux.

Ce lieu sera ouvert et propice pour nouer des partenariats avec toutes les parties prenantes : milieu associatifs, les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, les collectivités, les partenaires institutionnels. Ces organismes seront sollicités pour développer des animations, l'organisation d'exposition... sur la thématique des déchets notamment, mais plus largement dans le domaine de la préservation de l'environnement.

De plus, l'objectif de ce concept est de mettre en cohérence cet équipement avec les missions de la Métropole :

- Cohérence avec l'engagement de TPM dans l'économie circulaire (mise en œuvre de la stratégie d'économie circulaire pour le territoire de la Métropole TPM) ;
- Cohérence avec le respect de la hiérarchie des modes de traitement :
 - o Prévention (réemploi, réutilisation)
 - o Recyclage (matière, organique)
 - o Valorisation énergétique

Les finalités sont :

- La baisse des coûts (hors amortissement) par la baisse des tonnages à traiter ;
- Apporter un service de qualité et innovant ;
- Améliorer la sécurité des usagers et des agents ;
- Tester de nouvelles formes de tri et de recyclage ;
- Changer les comportements vis-à-vis des « déchets ».



- **Un intérêt économique générateur d'emploi local**

Outre l'intérêt écologique évident de ce pôle, celui-ci sera également générateur d'emplois locaux. Les agents présents dans l'actuelle déchetterie seront transférés sur le nouveau pôle et leur équipe sera renforcée afin de répondre aux fonctionnalités nouvelles et à l'agrandissement de l'équipement.

A travers les synergies qu'il permettra, ce pôle concourra plus globalement à renforcer les activités de l'économie circulaire dans le Var qui sont en plein développement, portées notamment par la CCI du Var et l'association Var Economie Circulaire.